



Le 20 avril 2010

FLASH-NÉGO

ÉTAT DE SITUATION DES NÉGOCIATIONS À LA TABLE SECTORIELLE

Depuis la parution du dernier Flash-Négo, soit le 31 mars dernier, peu de négociation a eu lieu. Lors du « blitz » qui avait été annoncé, une seule rencontre d'environ 45 minutes s'est produite, soit le lundi de Pâques. L'objectif de cette rencontre consistait essentiellement à présenter verbalement une priorisation de nos demandes.

Voici les orientations qui nous ont guidées dans notre priorisation :

- *Amélioration de la procédure de mouvement de personnel et de sécurité d'emploi;*
- *S'assurer d'une application équitable des dispositions de la convention collective;*
- *Améliorer la rétention et l'attraction du personnel;*
- *Favoriser le partenariat syndicat-employeur*

Deux rencontres de négociation devaient prendre place à Québec, soit les 8 et 9 avril derniers. Une rencontre d'environ 30 minutes a eu lieu le 8 avril. La partie patronale nous a informés, qu'après l'analyse de nos priorisations et suite à la présentation de celle-ci à ses mandants, que le SCFP n'avait pas démontré une aussi grande ouverture que les autres syndicats. On nous demandait alors de prioriser une fois de plus, à défaut de quoi la partie patronale comprendrait qu'il allait y avoir une demande de médiation le 20 avril prochain.

Nous avons comparé nos priorisations avec celles du Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau (SEP-FTQ) et nous avons constaté que le nombre et le niveau d'importances de nos demandes étaient très similaires à eux. Alors, nous voyons mal pourquoi on nous demande de prioriser encore une fois. Est-ce une stratégie de leur part, nous ne le savons pas, mais une chose est sûre c'est qu'avec le nombre de demandes qui restaient sur la table, nous ne pouvions pas aller plus bas.

C'est pourquoi nous avons expliqué à la partie patronale qu'on devait consulter nos instances et que nous nous attendions à recevoir (comme dans la santé et les collègues) un dépôt global de leur part afin de poursuivre les négociations. Par ce fait même, la priorisation se ferait de soi et enfin le processus de négociation serait enclenché.

Bien qu'une rencontre était prévue le lendemain, il n'y en a pas eu, car la partie patronale nous a mentionné n'avoir aucun mandat pour déposer un dépôt global.

Lundi le 12 avril, nous avons consulté le comité de coordination du CPSS pour la suite des événements. Le mandat est clair : « Aucune priorisation ne peut s'effectuer sans dépôt global de la partie patronale ».

Toutefois, nous demeurons disponibles à retourner à la table de négociation s'il y a un dépôt global de la partie patronale et ceci a clairement été mentionné au porte-parole patronal.

Voici donc les prochaines étapes :

- Demander la nomination d'un médiateur au Ministère du travail ;
- Nomination d'un médiateur par le Ministère du Travail;
- Période de 60 jours de médiation;
- Le médiateur remet aux parties et au ministre du Travail un rapport contenant ses recommandations sur le différend.
- 20 jours plus tard, nous acquérons le droit de grève.
- Consultation en assemblée pour entériner les moyens de pression nécessaires pour en arriver à une entente.
- Dépôt d'un préavis de 7 jours obligatoires afin d'obtenir le droit d'exercer des moyens de pression légaux. (Grève)

Selon nous, cette ronde de négociation avait commencé dans des conditions favorables à une négociation réussie. Force est de constater que les résultats tardent à venir.

À la Table centrale, les négociations se poursuivent, mais rien ne pourra y être réglé avant la conclusion des négociations aux tables sectorielles.

Si nous ne parvenons pas à une entente, nous devons prendre des décisions importantes.

LES SEMAINES À VENIR SERONT DÉTERMINANTES. IL EST DE LA PLUS HAUTE IMPORTANCE QUE VOUS SOYEZ PRÉSENTS AUX PROCHAINES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES. NOTRE AVENIR EN DÉPEND !

**MA CONVENTION COLLECTIVE, J'Y VOIS, J'Y CROIS ET
MES ACQUIS, J'Y TIENS AUSSI!**

Le comité de négociation (À la table sectorielle)

Marie-Claude Cadieux (Porte-parole et conseillère au SCFP Qc.)

Sylvain Ladouceur (Président du CPSS SCFP 4296)

Marie-Josée Alvarez (Région de Québec SCFP 1296)

Michel Blanchette (Région de Montréal SCFP 3280)

Michel Thisdel (Région Abitibi-Temiscamingue-Nord du Québec SCFP 317)